



## Détenir et administrer un médicament à un équidé : bonnes pratiques

S'ils ne sont pas correctement conservés et utilisés, les médicaments vétérinaires contiennent des principes actifs qui peuvent être dangereux pour la santé des équidés et de l'homme. Nous verrons ici quelles sont les bonnes pratiques de détention et de conservation des médicaments vétérinaires, mais aussi les bonnes pratiques d'administration.

par Marie DELERUE - | 20.07.2020 |



Niveau de technicité :



## Assurer la traçabilité des médicaments vétérinaires utilisés

---



La plupart des médicaments vétérinaires sont à **prescription** obligatoire : ils doivent donc être préalablement **prescrits par votre vétérinaire** traitant. Les ordonnances doivent être conservées pendant 5 ans. Les soins, les interventions vétérinaires et les traitements effectués doivent être notés dans le **registre d'élevage**.

## Sécuriser la détention des médicaments vétérinaires

---

Le **stockage** des médicaments doit être **sécurisé** afin d'éviter que des personnes non habilitées puissent y avoir accès et les utiliser. Le but est bien de protéger la santé des hommes et des chevaux, puisque certains médicaments peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés correctement.

Ces médicaments sont donc rangés dans des espaces prévus à cet effet, séparés des médicaments humains et ayant un **accès maîtrisé**. Dans les **centres équestres**, le **stockage sous clé** est obligatoire.

## Conserver correctement les médicaments vétérinaires

---

Une conservation optimale des médicaments vétérinaires est indispensable pour **maintenir leur qualité** et éviter :

- La diminution de leur efficacité
- L'apparition d'effets indésirables voire une toxicité chez les équidés

Un certain nombre de paramètres peuvent influencer sur la qualité du médicament :



O<sub>2</sub>

Afin d'assurer une conservation optimale des médicaments, il est donc important que leur **stockage** se fasse dans des **conditions adaptées**.

## A quelle température ?

Les médicaments doivent être conservés **à l'abri de la chaleur et du gel**.

Certains médicaments doivent être conservés au **réfrigérateur** (entre 2°C et 8°C). C'est le cas des **vaccins**, des **sérums** et de certaines solutions injectables par exemple. Cela est précisé sur la notice du médicament et sur son étiquette. En cas de doute, demandez à votre vétérinaire traitant. Dans le réfrigérateur, les flacons ne doivent ni être collés aux parois (risque de congélation), ni être stockés dans les portes (températures plus élevées).

En cas de fortes chaleur, les flacons ne doivent pas être sortis longtemps du réfrigérateur : il est conseillé de remplir la seringue puis de remettre rapidement le produit au réfrigérateur.

D'autres médicaments peuvent être conservés à **température ambiante** : aucune mention spécifique n'est alors présente sur la notice ou l'étiquette. Dans tous les cas, ces médicaments ne doivent **pas être exposés à une température supérieure à 25°C/30°C**.

## Dans un espace de stockage propre

Afin de les **protéger de la lumière, de la poussière et de l'humidité**, les médicaments sont conservés dans un **lieu de stockage propre** (exemple : placard avec des portes) et dans leur **conditionnement d'origine** (exemple : flacon dans son emballage carton).



De même, le matériel utilisé pour l'administrer est stocké dans un endroit propre et dans son emballage d'origine. Pour les injections, des aiguilles et des seringues à usage unique et stériles doivent être utilisées. Il ne faut les utiliser



qu'une seule fois et ne pas les utiliser si leur emballage plastique est troué.

## Pendant combien de temps ?

Lorsque le médicament n'est **pas entamé**, il peut être conservé jusqu'à sa **date de péremption** si les conditions de conservation ont été bien respectées.

Lorsque le médicament a été **entamé** et s'il a été conservé correctement après ouverture, il peut être **utilisé dans les 28 jours suivant son ouverture**, sauf s'il existe une mention différente sur la notice. Il est donc important de **noter** sur le contenant la **date d'ouverture**.



Concernant le matériel pour l'administration (aiguilles et seringues), des dates de péremption indiquent également l'optimum de stérilité lorsque l'emballage plastique n'a pas été ouvert.

## Elimination des médicaments périmés et du matériel servant à l'administration

Les déchets d'activités de soins et les médicaments périmés peuvent représenter un risque pour l'homme, les animaux et l'environnement. Ils sont catégorisés selon les risques qu'ils représentent et doivent être triés avant d'être éliminés par le bon circuit de traitement. D'où l'importance d'une bonne **gestion des déchets vétérinaires**.

## Connaître les voies et les bonnes pratiques d'administration

---

En tant que détenteur ou propriétaire, vous pouvez être amené(e) à administrer vous-même un médicament sur prescription de votre vétérinaire.

## Pendant la consultation vétérinaire

Certains médicaments existent sous plusieurs formes galéniques (solution injectable, poudre à donner par voie orale...). Il est donc important de discuter avec votre vétérinaire traitant du **mode d'administration** qui sera le **plus aisé** en fonction des conditions d'hébergement de l'équidé, de son comportement et de l'expérience de la personne qui sera chargée d'administrer le médicament. Cela permettra une bonne observance du traitement (adéquation entre la prescription et l'utilisation par le détenteur).

Il est également nécessaire d'être sûr d'avoir compris tous les éléments décrits sur l'**ordonnance** :

- La **posologie** : dose du médicament devant être administrée
- La **voie d'administration** (par exemple, l'injection intraveineuse d'un médicament non adapté peut être fatale)
- La **fréquence** d'administration (1 fois par jour par exemple)
- La **durée** de l'administration

Concernant le dosage, il est recommandé d'avoir une **estimation précise du poids** de l'équidé pour **éviter le surdosage** (risques d'effets indésirables) **ou au contraire le sous-dosage** (moindre efficacité) :

- Pour les équidés adultes (> 3 ans) : estimation à l'aide de la hauteur au garrot et du périmètre thoracique. Un **outil de simulation** est disponible sur [www.equipedia.ifce.fr](http://www.equipedia.ifce.fr).
- Pour les poulains : estimation du poids à l'aide d'un ruban barymétrique.

## Avant l'administration

Il est indispensable de suivre précautionneusement les consignes de l'ordonnance pour garantir une bonne efficacité du traitement et son innocuité.

Risques en cas de sous-dosage, diminution de la durée ou de la fréquence du traitement	Risques en cas de surdosage, augmentation de la durée ou de la fréquence du traitement
Echec du traitement	Apparition d'effets indésirables
Développement de <b>résistances des parasites aux vermifuges</b> → perte d'efficacité des vermifuges et difficultés à traiter les infestations parasitaires dans le futur	Augmentation du <b>délai dopage</b> qui peut être impactant en cas de participation prochaine à une compétition
Développement de résistances aux antibiotiques : <ul style="list-style-type: none"><li>• Perte d'efficacité des antibiotiques et difficulté à traiter les foyers infectieux dans le futur</li><li>• Risque de transmission de bactéries résistantes à l'homme → impact majeur sur la santé publique</li></ul>	Augmentation du temps d'attente pour les chevaux destinés à la boucherie ou produisant du lait



Avant d'administrer le médicament, il faut vérifier, lorsque cela est possible, que son aspect est normal (couleur, consistance...). Il faut ensuite se laver les mains.

## A quel équidé pouvez-vous administrer un médicament ?

Concernant un médicament à prescription obligatoire, il n'est possible de l'administrer à un équidé que si celui-ci est mentionné sur l'ordonnance. Il est interdit et dangereux de l'administrer à un autre équidé sans nouvelle ordonnance du vétérinaire.

## L'administration par voie générale

Le(s) principe(s) actif(s) du médicament empruntent la **circulation sanguine** pour atteindre leur site d'action.

## L'administration par voie orale



Un certain nombre de médicaments sont disponibles pour distribution par voie orale sous différentes formes : pâtes orales, comprimés, poudres à mélanger au repas de concentrés...

Lorsqu'une **pâte orale** ou une **poudre diluée dans de l'eau** sont **administrées à l'aide d'une seringue**, il faut au préalable vérifier que la bouche du cheval ne contient pas d'aliment et la rincer avec de l'eau le cas échéant, afin d'éviter que l'équidé ne recrache le produit. Le produit doit être administré progressivement en regard de la base de la langue du cheval.

Lorsqu'un **médicament en poudre** est **mélangé au repas**, il est conseillé d'humidifier légèrement la nourriture

afin d'éviter que le cheval ne souffle sur la poudre. Il est important de vérifier que le cheval mange correctement sa ration afin de changer de mode d'administration (directement dans la bouche avec une seringue) ou améliorer l'appétence de la ration (aliments sucrés).

Pour éviter que d'autres équidés n'ingèrent le médicament, même en faible quantité, et éviter un **dopage** par inadvertance, il est conseillé :

- D'éviter de mettre la poudre directement dans des mangeoires fixes et difficilement nettoyables et préférer la distribution dans un seau.
- D'utiliser un seau par cheval ou bien nettoyer le seau entre chaque équidé.
- D'isoler l'équidé du reste du groupe au moment de l'administration.

## L'administration par voie parentérale : les injections

Les **injections** chez les équidés sont principalement réalisées par **voie intramusculaire (IM) ou intraveineuse (IV)**. Leur avantage principal par rapport à l'administration par voie orale est la diminution du risque de contamination croisée entre les équidés. Elles permettent également plus facilement de respecter la posologie. Elles nécessitent cependant de connaître les bases de l'anatomie du cheval.

## L'administration par voie locale

Cette voie n'est utilisée que pour certaines affections spécifiques. Les risques d'effets secondaires sont moindres par rapport à la voie générale puisque **le médicament est directement en contact avec son lieu d'action**. Il existe différentes voies d'administration :

- La **voie cutanée**, utilisée principalement pour les affections dermatologiques : pommades, crèmes, gels, shampoings, solutions pour application sur la peau, sous la forme de spray ou de pour-on.
- La **voie oculaire** (collyre ou pommade) utilisée lors d'affections ophtalmiques (exemples : ulcères, uvéite).



Pour certains produits (exemples : ceux contenant des antibiotiques, des corticoïdes ou des insecticides...) il est conseillé de porter des gants afin d'éviter une pénétration cutanée au niveau de vos mains et de se laver les mains après l'administration.

- La **voie pulmonaire** permet l'**administration de médicaments sous forme d'aérosol** (lors d'**asthme** par exemple).

## Déclarer d'éventuels effets secondaires

---

Lorsque vous observez des effets indésirables chez votre équidé suite à l'administration d'un médicament vétérinaire, vous suspectez un manque d'efficacité du médicament ou des problèmes environnementaux, il est important de le déclarer :

- Soit à votre vétérinaire traitant
- Soit directement sur le [site de télédéclaration de l'Agence nationale du médicament vétérinaire](#)

L'objectif est de **détecter rapidement un effet indésirable**, qu'il soit ou non déjà connu, afin de **prendre ensuite si nécessaire des mesures adéquates** : de l'ajout d'une précaution d'emploi au retrait de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

De même, si vous observez des effets indésirables sur les êtres humains suite à l'exposition à un médicament vétérinaire, vous devez le déclarer :

- Soit à votre médecin traitant
- Soit directement sur le [portail de signalement des événements sanitaires indésirables](#) du Ministère chargé de la santé

## Ce qu'il faut retenir

---

Pour assurer la traçabilité des médicaments vétérinaires utilisés sur vos équidés, les ordonnances prescrites par votre vétérinaire traitant doivent être conservés pendant 5 ans. Les soins et interventions du vétérinaire sont notifiés dans le registre d'élevage.

Les médicaments vétérinaires sont rangés dans des espaces prévus à cet effet et ayant un accès maîtrisé. Dans les centres équestres, le stockage sous clé est requis.

Pour garantir leur efficacité et leur innocuité, les médicaments vétérinaires sont stockés à l'abri de la chaleur, du gel, de la lumière, de l'humidité et de la poussière. Certains médicaments, notamment les vaccins et les sérums, doivent être conservés au réfrigérateur.

Les médicaments périmés ne doivent pas être utilisés et doivent être éliminés.





Après ouverture, les médicaments peuvent être utilisés dans les 28 jours, sauf indication contraire sur la notice.

Le respect strict des consignes de l'ordonnance permet de limiter les effets indésirables, de garantir l'efficacité du médicament et de limiter le développement de résistances (pour les antibiotiques et les vermifuges).



La voie d'administration du médicament doit être choisie, dans la mesure du possible, en concertation avec votre vétérinaire traitant, afin de garantir une bonne observance du traitement.

Afin d'améliorer les connaissances vis-à-vis des médicaments disponibles pour les équidés, les effets secondaires inhabituels doivent être déclarés.

## Références réglementaires

---

- Articles L. 5146-1 et L. 5146-2 du Code de la santé publique
- Articles L. 205-1 et L.231-2 du Code rural et de la pêche maritime
- Arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage
- Arrêté du 22 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire

## En savoir plus sur nos auteurs

---

- **Marie DELERUE** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE

## Bibliographie

- Site internet de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, Anses
- Plaquette *Conservation des médicaments vétérinaires*, ANMV-Anses



Pour retrouver ce document: [www.equippedia.ifce.fr](http://www.equippedia.ifce.fr)  
Date d'édition: 17 09 2020